

Traduction. C'est le texte original anglais qui fait foi.

Déclarations

La Confédération suisse
et
les Etats-Unis d'Amérique

font, au moment de la signature de l'Accord concernant la demande de renseignements de l'IRS relative à UBS SA, le 19 août 2009 à Washington DC, les déclarations suivantes, qui font partie intégrante de l'Accord.

Déclaration de la Confédération suisse

La Confédération suisse déclare qu'elle se tiendra à la disposition de l'IRS pour examiner et traiter des demandes d'entraide administrative complémentaires en vertu de l'art. 26 de la Convention de double imposition si ces demandes se fondent un ensemble de circonstances et de faits équivalents à ceux de l'affaire UBS SA.

Déclaration des Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis déclarent qu'ils prendront en considération l'ensemble des circonstances et tiendront compte de l'observation par UBS SA des dispositions de l'Accord, de même que de sa disposition à coopérer, pour déterminer si les mesures de rééquilibrage au sens de l'art. 5, par. 4, sont proportionnées.

Fait en deux exemplaires à Washington le 19 août 2009 en langue anglaise.

Pour la
Confédération suisse:

Pour les
Etats-Unis d'Amérique:

Guillaume Scheurer
Chargé d'Affaires a.i. pour la Suisse

Barry B. Shott
United States Competent Authority
Deputy Commissioner (International)
Internal Revenue Service
Large & Mid-Size Business